

ment bien que si nous ne faisons pas du bon travail et que si nous ne reions pas ces efforts aux possibilités économiques en matière de salaire et d'emploi, ce programme va s'effondrer. Le gouvernement, le Parlement ou l'opinion publique ne le maintiendront pas comme programme de bien-être. Comme l'a dit le député, il faut qu'on puisse y croire. Nous avons fait deux choses dans l'évaluation des résultats du programme et nous n'avons pas encore fini.

Nous ne pouvons encore donner une réponse définitive. Nous avons essayé de déterminer si ce programme rapporte autant à l'économie que les impôts qu'il nécessite. Nous avons fait la meilleure analyse de rentabilité que nous ayons pu réaliser en collaboration avec les meilleurs services de recherche du Conseil du Trésor. Les députés apprendront avec plaisir que ce programme a un solde très positif. Les bénéfices réalisées sont supérieurs aux débours dans un rapport de trois à un. Il vaudrait mieux qu'il soit de 10 à un ou de 100 à un, mais l'avantage est net et le rapport est favorable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le ministre me permettrait-il de lui poser une question? Voudrait-il déposer une copie de cette étude de rentabilité?

L'hon. M. MacEachen: Quelqu'un l'a déjà demandé, je pense. Il y en a un grand nombre d'exemplaires. Nous allons faire de notre mieux pour en saisir la Chambre de façon raisonnable. Je vais y songer. Nous avons effectué cette analyse de rentabilité et nous continuons de l'améliorer sur le plan technique. Nous avons aussi fait une enquête sur ceux qui ont complété les cours de formation professionnelle. L'enquête a été menée trois mois après la fin du cours pour voir comment ces élèves s'étaient tirés d'affaire. Nous avons maintenant les résultats préliminaires de cette enquête. Ils montrent que près de 80 p. 100 des 8,000 élèves qui ont suivi le programme canadien de recyclage de la main-d'œuvre avaient trouvé un emploi. Seulement 41 p. 100 étaient employés avant de recevoir cette formation. Nous allons continuer de faire d'autres enquêtes pour vérifier ces données. Cette enquête révèle que la formation reçue a produit de forts bons résultats, en permettant à ces gens de postuler un emploi. Nous cherchons des emplois pour ces gens.

Notre étude visait aussi à établir si ces cours de formation avaient contribué à augmenter la productivité et les salaires. Les résultats préliminaires révèlent que le revenu a augmenté de 15 p. 100, soit à peu près de \$55 par mois dans un délai de 3 mois après le diplôme. Si ces cours ont eu pour effet de procurer des emplois à ces personnes, à leur conserver leur emploi, à augmenter leurs

salaires et à améliorer leurs conditions de vie, nous pouvons avoir confiance en leur efficacité. Sans la moindre emphase, mais en toute objectivité, j'affirme qu'il n'y a pas de programme mis au point par le gouvernement canadien qui ait été examiné plus rigoureusement quant à sa rentabilité et à son utilité, de manière à en déterminer l'efficacité, car nous ne pensons pas pouvoir obtenir plus de crédits pour ce programme en voie de développement sans en démontrer l'efficacité. La confiance du Parlement et du public est fonction de l'efficacité de ce programme. Nous savons qu'il y aura des récriminations. Bien sûr, il y aura dans des cas particuliers, des plaintes relatives aux méthodes, etc. Nous savons aussi qu'il y a moyen d'améliorer le programme. C'est un aspect que nous ne perdons pas de vue.

● (4.50 p.m.)

Puis-je dire un mot d'une proposition importante qui nous a été faite de modifier le programme? C'est au sujet de ce qu'on a appelé la règle des trois ans—pour avoir droit aux indemnités, il y a une période d'attente de trois ans. A première vue, on peut se demander pourquoi le ministère ne permet pas à une personne de suivre des cours de formation et de recevoir une indemnité dès sa sortie de l'école. Elle prendrait dès sa jeunesse de bonnes habitudes et recevrait une bonne orientation. L'idée est assez intéressante. Mais étant donné que le budget est de 273 millions de dollars cette année, le ministère et le gouvernement doivent trouver une utilisation optimale pour les crédits disponibles. Trop d'apprentis, cela délayerait le programme. Celui-ci vise à aider les travailleurs qui ont acquis, il y a bien des années, une formation aujourd'hui insuffisante et dépassée.

Selon mon collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), l'objet du programme est de donner aux gens une seconde chance. Il se trouve au Canada aujourd'hui, nous le savons, des gens dans la vingtaine, la trentaine et la quarantaine qui ont raté le coche. Nous savons que le niveau d'instruction est moins élevé au Canada qu'aux États-Unis. Nous nous rendons compte que ces gens, pour participer pleinement à notre société et faire face à la concurrence sur le marché du travail, ont besoin de formation. Nous savons aussi qu'une forte proportion des deniers publics est dépensée pour les jeunes.

Certains députés préconisent la suppression de la règle des trois ans. Si nous le faisons, il y aurait sans doute une forte demande de formation et d'allocations émanant des jeunes et, en fin de compte, il nous faudrait réduire nos offres de formation aux gens d'âge moyen. Voilà une des difficultés qui surgissent lorsqu'il s'agit de l'affectation des ressources